BRIGITTE HENRI

IL FAUT QUE VOUS SACHIEZ

TÉMOIGNAGE

Dans les secrets des RG

Flammarion

Extrait de la publication

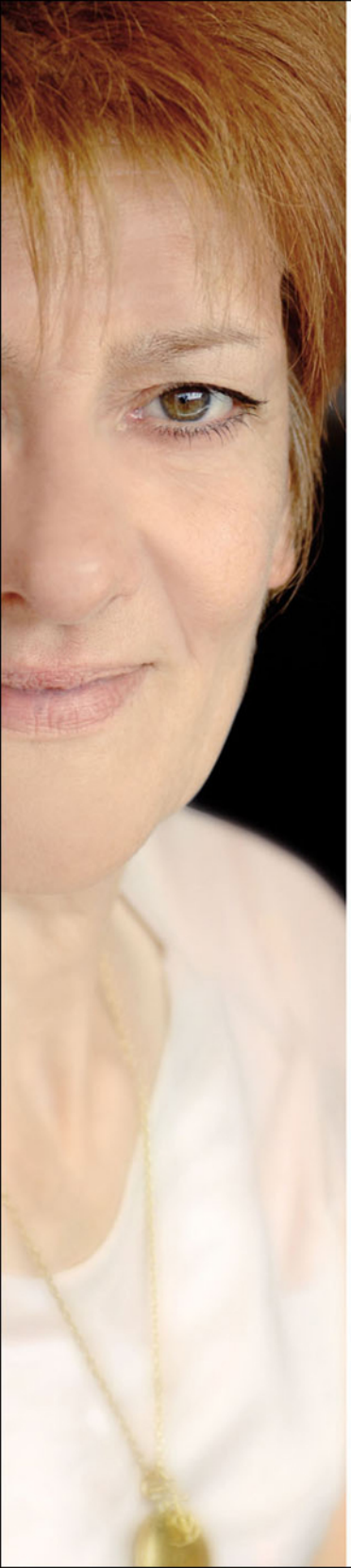

BRIGITTE HENRI

IL FAUT QUE VOUS SACHIEZ

En tant que commissaire divisionnaire de police aux Renseignements Généraux, j'ai enquêté sur de nombreuses affaires dites politico-financières – Opac, Mnef, Elf, Lycées d'Île de France, GMF… – dans lesquelles tous les partis étaient cités. Et mon nom s'est trouvé jeté en pâture à la presse par plusieurs corbeaux experts en mensonges. Je sais donc quelles peuvent être les conséquences médiatiques et judiciaires de tels sujets.

C'est pourquoi, à travers ce témoignage, j'ai voulu dire les raisons de l'apparition de mon nom dans ces dossiers sensibles, dans Clearstream et même dans les carnets d'Yves Bertrand, raconter la passion avec laquelle j'ai exercé mon métier, évoquer la peur parfois connue – n'ai-je pas reçu des menaces de mort, été agressée…? –, ne pas taire la lassitude quelquefois éprouvée.

Avec un seul objectif : dresser sans faux-semblant ni esprit de vengeance le bilan de tout ce dont j'ai été témoin – et aussi victime – au cours de mes vingt-sept années, passionnantes et inquiétantes, comme policier.

BRIGITTE HENRI *est entrée dans la police en 1979 et l'a quittée en 2006. Elle est l'auteur de plusieurs livres-documents sur le renseignement, la corruption, les secrets. Aujourd'hui, elle travaille dans le secteur privé.*

Flammarion

editions.flammarion.com

10-II N Création Studio Flammarion Portrait de Brigitte Henri par Michèle Constantini © Flammarion

« Il faut que vous sachiez… »

Extrait de la publication

DU MÊME AUTEUR

Secrets. Faut-il tout dire ? Faut-il tout révéler ?, First, 2004.
La Corruption : un mal endémique, L'Hermès, 2002.
Au cœur de la corruption, Éditions 1, 2000.
Le Renseignement, un enjeu de pouvoir, Éditions Economica, 1998.

Brigitte Henri

« Il faut que vous sachiez… »

Flammarion

Extrait de la publication

© Flammarion, 2010.
ISBN : 978-2-0812-2264-9

Je dédie ce livre à ma mère qui, dans les moments difficiles que j'ai vécus, a écouté mes craintes, partagé mes interrogations et mes révoltes et tant de fois rassurée.

Ce livre est également écrit en hommage à mon père.

C'est grâce à eux que je n'ai jamais perdu pied.

Extrait de la publication

Prologue

« Il ne faut sacrifier ni la patrie ni la justice ; il ne faut pas admettre que le salut de l'une implique la ruine de l'autre. Il y a des compromis légitimes ; il en est d'intolérables. »

Paul Masson-Oursel,
La Morale et l'Histoire, PUF, 1955.

Que diriez-vous si vous appreniez que vous êtes vraisemblablement suivi, que votre portable est sans doute écouté, que votre appartement va être « sonorisé », c'est-à-dire truffé de micros ?

Que diriez-vous si quelqu'un vous indiquait clairement qu'un « chantier », autrement dit une manipulation louche, est lancé contre vous ?

Que diriez-vous, enfin, si vous étiez suspecté à tort d'être complice d'une machination d'État ?

Vous vous révolteriez ! Vous crieriez votre indignation ! Et vous auriez raison car, dans un pays démocratique, il est intolérable d'être menacé d'une quelconque manière, d'être injustement suspecté, de faire l'objet de surveillances officieuses par on ne sait qui, pour on ne sait quoi.

J'ai donc décidé, non de me révolter, mais d'exprimer clairement ce que j'ai ressenti au cours des longues années où j'ai dû faire face à

Extrait de la publication

des menaces, des agressions, des surveillances officielles mais aussi officieuses, à des pressions de toutes sortes… Tout cela parce que j'ai exercé mon métier avec passion !

*

Je crois que l'on peut tout dire dans la vie, l'important étant de savoir à quel moment et de quelle façon il convient de le faire. J'ai donc hésité avant de prendre la responsabilité d'écrire ce livre. Car si je suis déjà l'auteur de plusieurs documents[1], dont certains, et j'en suis fière, se sont bien vendus, il n'est pas évident de rédiger un livre sur soi. C'est, à coup sûr, s'attirer des critiques, susciter des médisances et, surtout, raviver des souvenirs qui ne plairont pas à un certain nombre de personnes. C'est aussi accepter de « se raconter », ce qui n'est guère évident lorsque l'on a passé sa vie à écouter les autres. À diverses reprises mes parents, des amis aussi, m'ont cependant encouragée à franchir le pas et à relater mes aventures. Mais je ne me sentais pas encore prête à le faire.

Et puis, l'idée a mûri peu à peu lorsque, à plusieurs reprises, bien après toutes les tempêtes traversées, j'ai dû expliquer pour quelles raisons j'avais été aussi médiatisée. Il y avait, dans les questions posées, autant de curiosité que de suspicion. Je comprends l'intérêt de quelqu'un pour des événements ayant fait la « une » de la presse où mon nom est apparu ; je comprends beaucoup moins, voire je n'admets pas, la défiance ou le soupçon à mon égard que cela a pu ou peut encore susciter.

---

1. *Le Renseignement, un enjeu de pouvoir*, paru en 1998 aux Éditions Economica ; *Au Cœur de la corruption*, paru en 2000 aux Éditions 1 ; *Secrets. Faut-il tout dire ? Faut-il tout révéler*, paru en 2003 aux Éditions First. J'ai également participé à la rédaction de deux ouvrages, l'un sur les *Relations internationales, droit et mondialisation* (dans le chapitre III : la logique de la criminalisation dans les relations internationales), publié en 2000, aux Éditions L'Harmattan ; l'autre sur *La Manipulation à la française*, sous la direction de M. Ricalens, (chapitre sur la manipulation et la déontologie des services spéciaux) publié en 2003, aux Éditions Economica. J'ai également rédigé trois articles de fond sur le renseignement, le blanchiment de l'argent et la corruption dans la revue *Regards sur l'actualité* de la Documentation française et une dizaine d'articles sur l'intelligence économique dans le magazine professionnel d'intelligence économique *Veille*.

Extrait de la publication

*

Pendant plus de dix ans, mon nom a été régulièrement cité dans la presse, en raison de la sensibilité et du nombre des affaires politico-financières que j'ai traitées en tant que commissaire divisionnaire, et qui ont fait l'objet de comptes rendus réguliers, vrais ou faux, des journalistes.

J'ai également intéressé ces derniers parce qu'un ou plusieurs « corbeaux » se sont acharnés contre moi et ont cherché à me nuire en écrivant à des juges instruisant des affaires sur lesquelles je travaillais que je détenais des secrets d'État et que je participais à la déstabilisation de certains de leurs collègues. Mais aussi parce que ma voiture de fonction a été volontairement détériorée, que j'ai reçu personnellement, à trois reprises, des lettres anonymes de menaces, que j'ai été suivie, agressée au point d'être protégée pendant six mois par le Raid.

J'ai été également citée parce que j'ai longtemps travaillé pour l'ancien directeur central des Renseignements généraux, Yves Bertrand qui, lui-même, connaît Philippe Massoni, l'ancien bras droit de Jacques Chirac à l'Élysée, ainsi que Dominique de Villepin, ancien Premier ministre de Jacques Chirac, suspecté d'avoir joué un rôle dans l'affaire Clearstream dans le but de déstabiliser Nicolas Sarkozy avant l'élection présidentielle.

Dans le cadre de cette affaire, les journalistes ont encore mentionné mon nom parce qu'il se trouve que j'ai rencontré les deux principaux protagonistes de ce dossier judiciaire, Jean-Louis Gergorin, vice-président au sein d'EADS et Imad Lahoud, ancien directeur de la sécurité informatique de cette entreprise. Or je n'ai jamais travaillé sur l'affaire Clearstream que je n'ai connue qu'en lisant les journaux. Mais il n'a fallu que quelques mois pour que des journalistes m'y prêtent un rôle et, tant qu'à faire, un rôle majeur : celui d'avoir été prétendument le lien concret entre Jean-Louis Gergorin et Imad Lahoud d'un côté et Yves Bertrand, Philippe Massoni et Dominique de Villepin de l'autre !

Bref, il s'agissait à l'évidence pour les médias d'une affaire extrêmement sensible, d'une affaire d'État. Pour moi, il s'agissait surtout d'un tissu de mensonges et de calomnies.

Extrait de la publication

Je n'ai pas été entendue par les juges d'Huy et Pons, comme l'affirmaient pourtant quelques journalistes, mais par un de mes anciens collègues de police judiciaire, chef de la Division nationale des investigations financières, le 12 février 2008, quelques jours avant que les magistrats en question clôturent leur dossier.

J'ai été aussi entendue comme témoin par la Brigade de recherche des atteintes à la personne, rue du Château-des-Rentiers, au mois de mai suivant. La découverte des carnets d'Yves Bertrand, lors de la perquisition effectuée à son domicile par les juges d'Huy et Pons, avait été à l'origine de dépôts de plainte de la part de personnes qui s'estimaient victimes d'atteinte à la vie privée. Mon ancien directeur avait notamment écrit dans ses carnets des informations concernant la vie privée d'hommes politiques et de personnalités diverses. À quelques reprises, Yves Bertrand avait accolé mes initiales devant des renseignements qui, eux, n'avaient rien de privés mais étaient relatifs à des dossiers financiers.

Enfin, j'ai été citée comme témoin le 12 octobre 2009 lors du procès Clearstream à la demande d'Allain Guilloux, l'une des parties civiles qui a également sollicité l'audition d'Yves Bertrand.

Cette dernière audition a été la vingt et unième que j'ai dû subir ! Car j'ai déjà à mon actif vingt auditions en tant que témoin – dont deux comme plaignante – par onze juges d'instruction différents ! Mon domicile a été perquisitionné à deux reprises. J'ai été placée quarante-huit heures en garde à vue… Belle performance pour un ex-commissaire divisionnaire n'est-ce pas ?

*

Je ne suis pourtant pas, et n'ai jamais été, une délinquante. Je n'ai jamais commis de malversations financières, ni participé à des trafics, ni braqué des banques… Je n'ai, bien entendu, jamais été mise en examen. Bref, j'ai toujours été parfaitement honnête, dans toute l'acception du mot. Pour autant, chez certains le doute subsiste. Et il m'est intolérable.

J'ai enquêté sur de nombreuses affaires dites « politico-financières » dans lesquelles tous les partis politiques étaient cités à un moment donné. Je sais quelles peuvent être les conséquences médiatiques mais

Extrait de la publication

aussi judiciaires de tels dossiers. J'appréhende aussi très bien, parce ce que j'en ai été victime directement, quelles peuvent être les manœuvres de déstabilisation qui entourent parfois ces dossiers sensibles. Pour autant, alors que je n'ai jamais rien commis de répréhensible, certains ne peuvent s'empêcher de voir ma main dans certains dossiers. Et de cela, je ne veux plus.

J'ai donc décidé d'écrire ce livre afin de raconter tout ce que j'ai dû supporter, le dégoût que j'ai éprouvé, la peur que j'ai parfois connue… Il ne s'agit pas de bafouer l'obligation de réserve ou de trahir un quelconque secret professionnel auxquels je suis toujours astreinte bien qu'ayant quitté la police, mais d'analyser, à travers ce que j'ai vécu, comment peuvent naître et se développer des situations inconcevables dans un État démocratique.

*

Mais avant tout, je tiens à me présenter.

Je suis directeur dans le secteur privé depuis quatre ans.

Je suis entrée dans la police en 1979 et ai décidé de la quitter en janvier 2006. J'étais alors commissaire divisionnaire, échelon fonctionnel. Je suis partie sans regret, même si je garde une profonde estime pour ceux qui, tous les jours, sont sur le terrain que ce soit en PJ, en Sécurité publique ou dans les services de renseignements.

J'ai été attirée par le métier de policier dès l'âge de treize ans. J'ai eu la chance d'avoir des parents érudits qui m'ont fait apprécier la lecture dès mon enfance, qui m'ont donné le goût des études et m'ont toujours conseillée et soutenue dans mes choix. Au fil des années, j'ai acquis des diplômes. Et aujourd'hui, je suis titulaire d'un doctorat en droit public, d'un DESS en droit privé, d'un DEA de droit social et d'un troisième cycle américain sur la grande criminalité obtenu à l'université de droit de Washington, en partenariat avec l'université de droit de Paris-II.

C'est par vocation que j'ai tenté une première fois le concours externe[1] de commissaire de police en 1979. J'ai cependant échoué aux

1. Le concours externe s'adresse aux diplômés sortis de l'université ou d'une grande école, le concours interne étant réservé aux fonctionnaires remplissant certaines conditions d'âge et d'ancienneté.

oraux. Néanmoins, le fait d'avoir été déclarée admissible aux écrits m'a permis d'intégrer l'École des officiers de la police nationale (à l'époque, nous disions inspecteurs). Après la sortie, j'ai été affectée aux Renseignements généraux, à la préfecture de police de Paris où j'ai appris les bases mêmes du métier. J'ai repassé le concours de commissaire de police l'année suivante et ai été reçue.

Ironie de l'histoire, si l'on peut dire, c'est sur décision du Conseil d'État que j'ai intégré l'École des commissaires, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Je raconterai ultérieurement cet épisode peu commun !

À l'École des commissaires de police, mon but était d'être à nouveau affectée aux Renseignements généraux que j'avais, certes brièvement, appris à aimer en tant qu'officier de police. Des représentants de la Direction de la surveillance du territoire (DST) étaient venus dans l'établissement coopter certains élèves commissaires, mais si je faisais partie de ceux-là, j'ai décliné l'offre qui m'était faite d'intégrer la DST. Je tenais à rester fidèle à la direction qui m'avait accueillie au début de ma carrière de policier. Et je n'ai jamais regretté ce choix malgré les aléas que cette direction a subis.

*

Il me faut rappeler brièvement l'articulation des services de renseignement français pour clarifier mes propos.

Il existe actuellement plusieurs services tels que la Direction centrale du renseignement intérieur (née de la fusion de la Direction centrale des renseignements généraux et de la Direction de la surveillance du territoire plus connue sous le nom de DST), la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD, ex-Sécurité militaire). À côté de ceux-ci, subsiste un foisonnement de services faisant plus ou moins du renseignement (Secrétariat général de la Défense nationale, douanes, services fiscaux, etc.).

DCRI, DGSE et DPSD ont chacune des missions spécifiques pour des raisons historiques, structurelles mais aussi tenant à leurs objectifs propres. La première direction est placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et les deux autres, sous celle du ministère de la Défense.

Extrait de la publication

De manière synthétique, elles informent le pouvoir sur les différentes menaces de déstabilisation. Les objectifs prioritaires de la Direction du renseignement intérieur, par exemple, sont l'économie souterraine et les différents trafics dans les quartiers à risque, les violences spontanées, les guérillas urbaines, les agressions anti-institutionnelles, le crime organisé et les réseaux de blanchiment, les groupes extrémistes, la surveillance des prosélytismes, du radicalisme religieux et des violences qui leur sont liées, les phénomènes sectaires, le terrorisme intérieur, l'immigration clandestine et les nouvelles formes de délinquance telle que la délinquance informatique.

La volonté de réunir les RG et la DST en une seule direction, qui s'est concrétisée à l'été 2008, n'était pas nouvelle. C'est le préfet Jacques Fournet, ancien directeur central des Renseignements généraux puis directeur de la DST qui avait, au début des années 1990, évoqué ce rapprochement avant de partir en Champagne-Ardenne en tant que préfet de région. Cette réforme n'avait jusqu'alors pas eu lieu, sans doute parce qu'elle faisait peur à certains hommes politiques qui voyaient dans cette direction unique une concentration trop importante de pouvoirs spéciaux entre les mains d'un seul homme. Toujours est-il que la fusion a marqué un vrai tournant dans l'histoire du renseignement français. J'en parlerai au cours de cet ouvrage.

*

Les RGPP (Renseignements généraux de la préfecture de police), où j'ai débuté ma carrière, ont toujours été un service un peu à part du ministère de l'Intérieur en raison du rôle important que joue le préfet de police à Paris. J'ai gardé un bon souvenir des RGPP. Malgré un poids hiérarchique parfois pesant, il y régnait un bon esprit de corps – l'esprit « PP » comme on aimait l'appeler – et officiers comme commissaires y apprenaient le métier en allant sur le terrain et en s'entraînant à gérer une équipe.

Après quatre ans aux RGPP, ma candidature a été retenue pour occuper, toujours au sein des RG, le poste de chef du service économique et financier situé sur le site de la Défense, aux portes de Paris, et rattaché au cabinet de Jacques Fournet, alors directeur central des RG. À cette époque, celui-ci avait décidé de créer des services

Extrait de la publication

économiques et financiers à Rungis, Garonor et un troisième à la Défense, tout nouveau quartier d'affaires de la capitale. Je dirigeais alors une petite équipe – sept personnes – à qui j'avais donné pour mission de prendre des contacts avec les responsables de sociétés, de grands groupes économiques, d'établissements financiers implantés sur le site de la Défense afin de connaître leur santé financière, leurs préoccupations sociales, les problèmes d'espionnage économique auxquels ils étaient confrontés. Mais très rapidement, mon équipe et moi-même avons été amenés à travailler sur des affaires de corruption et de blanchiment d'argent sale. Aussi, pendant les deux ans durant lesquels j'ai dirigé ce service, me suis-je investie avec ardeur dans le renseignement financier. J'ai d'ailleurs traité à ce moment-là mon premier dossier important, qui allait longtemps défrayer la chronique, l'affaire de la tour BP[1] dans laquelle Christian Pellerin, créateur et promoteur du quartier de la Défense, était soupçonné d'avoir commis des malversations financières et fiscales. Dans ce contexte, j'ai été en étroite relation avec mon collègue de PJ chargé de l'enquête et, indirectement, avec le magistrat instructeur qui, s'il ne m'a jamais rencontrée – même de façon informelle –, a connu et approuvé les échanges de renseignements entre mon collègue et moi-même. Ces échanges nous ont permis, à l'un comme à l'autre, de progresser plus rapidement dans nos investigations même si nous n'avions pas les mêmes objectifs, mon collègue de PJ agissant dans le cadre d'une instruction judiciaire et moi dans celui du renseignement. À cette époque – nous étions en 1988-1989 – les affaires politico-financières, si elles ne défrayaient pas encore régulièrement la chronique, commençaient néanmoins à préoccuper les sphères publiques. L'affaire Urba venait du reste d'éclater, jetant l'opprobre sur la classe politique.

J'ai quitté le site de la Défense en 1991 pour la sous-direction des Courses et des Jeux au sein de laquelle j'ai contrôlé les casinos. J'y suis restée un peu plus d'un an avant de devenir chargée de mission de M. Yves Bertrand, nommé six mois auparavant directeur central des Renseignements généraux.

En tant que chargée de mission, je n'avais plus d'officiers de police sous mes ordres ; je travaillais seule et cette solitude faisait que je ne

1. British Petroleum.

Extrait de la publication

disposais d'aucun droit à l'erreur. J'obtenais des informations auprès de correspondants, les analysais, les recoupais et les transmettais sous forme de « notes blanches », rapports sans en-tête ni signature qui n'existent plus aujourd'hui[1]. Je n'ai cependant jamais agi en « électron libre ». Si j'avais toute liberté pour définir mes « cibles », je rendais compte régulièrement à mon directeur. J'ai tissé à ce moment-là mes plus importants réseaux et me suis initiée aux façons d'agir et de penser des dirigeants du secteur privé, si différentes de celles du secteur public. Spécialiste des affaires dites politico-financières, j'ai travaillé sur des dossiers sensibles et ai traité beaucoup de dossiers de corruption touchant de grands groupes économiques, des établissements financiers, le secteur de l'armement, le monde des médias, les réseaux d'affairistes et de certains groupes criminels organisés, parfois proches de structures mafieuses, ainsi que le domaine politique, tous partis confondus.

Dès 1992, je me suis intéressée à plusieurs contrats importants émanant de l'ex-Compagnie générale des eaux (aujourd'hui Vivendi) et de la Lyonnaise des Eaux. L'un des contrats signés entre l'Office public d'aménagement et de construction (Opac de Paris) et ces deux grands groupes, portait sur la rénovation des ascenseurs de certains immeubles de la Ville de Paris. Des malversations financières avaient été commises et des soupçons de financement politique planaient, financement contrôlé par l'homme d'affaires Jean-Claude Méry, considéré comme l'intermédiaire « obligé » pour l'Opac de Paris.

À la même époque, je travaillais sur une autre affaire qui allait défrayer elle aussi la chronique dans les années 1995, l'affaire Maillard et Duclos, du nom d'une filiale de la Lyonnaise des Eaux située dans l'Ain dont le dirigeant, Robert Bourachot, était soupçonné d'avoir commis des abus de biens sociaux.

*

1. Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a décidé en octobre 2002 de mettre fin aux « notes blanches » des RG, enjoignant à ce service de ne plus informer le gouvernement que par des notes portant le timbre de la DCRG, datées et numérotées. Ainsi, même celles comportant des informations sensibles, portent désormais le timbre de cette direction, suivi de la mention « confidentiel » et de la date.

Extrait de la publication

C'est d'ailleurs à ce sujet que je me suis retrouvée pour la première fois dans le bureau d'un juge d'instruction, en qualité de témoin. En mars 1995, à Bourg-en-Bresse, j'ai en effet été confrontée à un magistrat particulièrement tenace, Philippe Assonion qui m'a entendue six fois sur procès-verbal. Ayant appris par Robert Bourachot que j'avais longuement travaillé sur l'affaire Maillard et Duclos qu'il instruisait, il voulait connaître tout ce que j'avais pu apprendre à ce sujet.

Comble de tout, un corbeau lui a envoyé plusieurs lettres dans lesquelles il mentionnait mon nom et mes activités de renseignement.

*

Quelques mois plus tard, Éric Halphen, juge d'instruction à Créteil, en charge du dossier dit de l'Opac de Paris, a reçu lui aussi des lettres d'un corbeau me désignant comme le commissaire qui, aux RG, connaissait le mieux les tenants et aboutissants de cette affaire pour avoir longuement enquêté à son sujet.

Ce magistrat, qui m'a donc entendue à son tour comme témoin à trois reprises, a été destinataire de notes blanches qui m'étaient attribuées et qui étaient jointes à certaines des missives du corbeau. Au même moment, comme je l'ai déjà mentionné, j'ai été menacée et, après plusieurs incidents troublants, notamment une agression, j'ai été protégée par le Raid. Devant Éric Halphen comme devant Philippe Assonion, j'ai pourtant décidé de protéger mes informateurs parce que c'était mon devoir de le faire.

J'ai évidemment tenté de découvrir qui pouvait être ce corbeau. J'ai même pensé, à un moment donné, que ces deux magistrats avaient reçu des lettres anonymes vraisemblablement du même plumitif caché dont le but était d'utiliser des renseignements que j'avais obtenus – ainsi que certains rapports que j'avais transmis à ma hiérarchie et qu'il était parvenu à se procurer, je ne sais de quelle manière – pour faire croire que les RG cachaient à la justice des renseignements mettant en cause des hommes politiques.

*

Ces auditions à répétition ont été exploitées par certains élus pour mettre en cause l'existence même des RG. En effet, de véritables actions de force ont eu lieu contre ce service, telles que celle très médiatisée des députés Arnaud Montebourg ou Vincent Peillon. Ces deux élus socialistes estimaient notamment qu'Yves Bertrand, alors directeur central des RG, cachait volontairement des renseignements essentiels à la justice et m'obligeait à en faire autant.

*

En 1996, j'ai dû abandonner ma fonction de chargé de mission auprès du directeur central des Renseignements généraux. Ma nouvelle affectation ? La Belgique, auprès de l'ambassadeur de France près l'Union européenne. Ce départ m'a coûté, même si je ne l'ai pas regretté par la suite puisque, pendant près de deux ans, j'ai pu observer le fonctionnement de l'Union européenne dans le domaine de la coopération police-justice et constater que, si cette coopération ne se faisait pas sans frictions entre les différents États, elle se développait néanmoins petit à petit.

Je suis revenue en France en 1998 comme directeur départemental des Renseignements généraux de l'Isère, fonction que j'ai exercée pendant cinq ans. Durant cette période, j'ai dû affronter les calomnies d'un autre corbeau qui m'a accusée d'avoir, sur ordre de mon directeur Yves Bertrand, récupéré une cassette vidéo dans laquelle Étienne Fradin, magistrat à Montluçon, était filmé au cours d'une fête champêtre alors qu'il avait, semble-t-il, un comportement indécent. Je n'ai jamais visionné cette cassette vidéo que je n'ai d'ailleurs, à aucun moment, détenue. Ce magistrat m'avait entendue un an auparavant alors qu'il instruisait une affaire relative aux conditions d'achat du casino de Néris-les-Bains par Georges Tranchant, alors conseiller général des Hauts-de-Seine, et président du groupe d'établissements de jeux Tranchant. Il m'a d'emblée suspectée de connaître cette affaire sur le bout des doigts parce que j'avais été un an à la section Casinos des Courses et des Jeux de la DCRG et, bien entendu, de lui cacher des informations à ce sujet. Je reviendrai longuement sur cet épisode car il a laissé une empreinte particulière dans ma mémoire, faite de dégoût et de colère.

Extrait de la publication

Je n'oublie pas non plus les auditions que j'ai dû subir de la part de trois magistrats du pôle financier de Paris, Armand Riberolles, Marc-Brisset Foucault et Françoise Néher, qui instruisaient deux affaires médiatiques, celle des lycées d'Ile-de-France et celle de la Mnef. Des soupçons de corruption et d'ententes illicites dans le cadre de marchés publics en étaient le centre. Pourquoi m'entendre dans ce contexte ? J'ai eu l'impression, à ce moment, que ces juges s'étaient donné le mot et prenaient un malin plaisir à m'auditionner à tour de rôle parce que j'avais enquêté de par mes fonctions passées sur des affaires qu'ils instruisaient. Ils étaient persuadés que j'en connaissais tous les tenants et les aboutissants.

Ces auditions ont mis en exergue les difficultés qui existaient à faire cohabiter deux institutions – RG et justice – qui concouraient pourtant au même but, à savoir maintenir l'équilibre démocratique. S'est alors posé le problème essentiel du statut même des agents RG face à la justice, de leur obligation ou non de témoigner, de révéler le nom de leurs sources, de transmettre non seulement des informations mais des documents obtenus dans le cadre de leurs activités. J'y reviendrai plus précisément car le fait d'avoir été confrontée directement à cette problématique m'a amenée à écrire mon premier livre sur le renseignement[1].

Mais la justice a, elle aussi, connu différents soubresauts. Des affaires politico-financières qui avaient tant défrayé la chronique ont été jugées. Plusieurs personnes soupçonnées ont finalement bénéficié d'un non-lieu ou d'une relaxe. Ces dernières n'ont pas alors hésité à dénoncer l'acharnement des juges d'instruction à leur égard et la condamnation médiatique dont elles avaient fait l'objet. Des magistrats eux-mêmes ont fustigé leurs collègues de l'instruction, les accusant de ne pas étayer suffisamment leurs accusations.

À la fin de l'année 2001, la décision de remise en liberté d'un individu dangereux par un juge des libertés et de la détention, provoquant indirectement la mort d'un policier, a été à l'origine d'une mise en cause publique du fonctionnement de la justice. Les policiers ont montré ouvertement leur hostilité envers une institution trop sûre

1. *Le Renseignement, un enjeu de pouvoir*, Éd. Economica, 1998.

Extrait de la publication

Extrait de la publication

N°édition : L.ELKN000218.N001
Dépôt légal : février 2010

Extrait de la publication